



CHARTRE D'ENGAGEMENT DU RESEAU ECO-RENOVER DANS LES VOSGES DU NORD

Préambule : le Pôle d'Excellence Rural " dynamiser l'économie de l'habitat durable" 2012-2015

Le **territoire des Vosges du Nord** est caractérisé par une longue tradition de développement de savoir-faire exceptionnels. Le **verre et le cristal ou l'industrie du fer** ont fortement marqué l'histoire de cette région. L'excellence de l'économie, de la construction et de l'habitat durable est émergente. Quelques entreprises spécialisées développent des produits et techniques exclusifs (fenêtres passives en menuiserie bois, isolation de bâtiments traditionnels à base de fibres végétales).

Le **patrimoine architectural**, aux types variés, se distingue par l'**utilisation de matériaux** (bois, pierre, enduits minéraux, fibres végétales) dont les caractéristiques imposent des **techniques de rénovation** appropriées notamment concernant l'amélioration énergétique. Certaines techniques, bien qu'adaptées à la rénovation de bâtiments conventionnels, peuvent porter de graves préjudices structurels et sanitaires. Or ce patrimoine constitue une richesse pour le territoire et un facteur d'attractivité important. De plus, la préservation, la réutilisation et les transformations du patrimoine permettent de limiter l'étalement urbain et d'optimiser des espaces déjà artificialisés.

Depuis 2003, le SYCOPARC porte une démarche spécifique sur le sujet de la rénovation et de la transformation des maisons traditionnelles, et plus largement du patrimoine bâti, en partenariat avec les communautés de communes du territoire (conseil architectural mutualisé).

La performance énergétique est une question centrale de cette politique. L'expérience acquise depuis la mise en place du dispositif permet de croiser les attentes des habitants, avec les compétences des professionnels du territoire.

En 2011, le territoire a présenté à la DATAR une candidature en tant que Pôle d'Excellence Rural (PER) dans l'objectif de : **"Dynamiser l'économie de l'habitat durable fondée sur la valorisation des ressources locales"** dont l'une des actions est de constituer un réseau d'entreprises spécialisées dans l'éco-rénovation, afin d'apporter des réponses concrètes au grand public. Le portail internet "Eco-rénover", l'exposition Itinérante, la malle pédagogique et la présente charte sont les fruits de ce travail.

Article 1 – Présentation du réseau "ECO-RENOVER dans les Vosges du Nord" et rôle du SYCOPARC

Le réseau "ECO-RENOVER dans les Vosges du Nord" est un regroupement de professionnels des Vosges du Nord (Bas-Rhin / Moselle) spécialisés dans la réhabilitation du patrimoine bâti, l'éco-rénovation et l'éco-construction.

Les entreprises qui se joignent au réseau "ECO-RENOVER dans les Vosges du Nord" ont à cœur de préserver, valoriser et faire vivre notre patrimoine bâti.

Créé en 2014, il est le fruit de plus de 10 ans d'expériences sur la rénovation du patrimoine local des professionnels membres et du SYCOPARC.

L'objectif du SYCOPARC est de sauvegarder les bâtiments anciens, tout en les ouvrant sur l'architecture contemporaine et en les adaptant aux modes de vie actuels. Le patrimoine bâti, est un héritage à transmettre aux générations futures sans trahir ou subvertir son sens. Pour le transmettre, il faut l'habiter. Et aujourd'hui, habiter un bâtiment ancien c'est le préserver, le réhabiliter et le rendre économe en énergie.

Pour cela, deux architectes conseils accompagnent les habitants du territoire dans leurs projets de rénovation. Ils les aident à tirer parti au mieux de leur patrimoine d'avant 1949 et à utiliser les matériaux adéquats, en faisant appel aux entreprises les plus respectueuses du bâti ancien.

Article 2 – Objectifs du réseau " ECO-RENOVER dans les Vosges du Nord"

Ce réseau a vocation à promouvoir une rénovation :

- respectueuse du patrimoine bâti,
- en privilégiant la sobriété, c'est-à-dire une enveloppe performante pour consommer moins de chauffage,
- en mettant en œuvre des techniques adaptées en utilisant tant que possible les matériaux biosourcés, au mieux, produits localement,
- en recherchant à aménager des espaces de vie modernes, lumineux et sains, adaptés.

Défendre des valeurs communes :

- le respect des maisons anciennes, de leur histoire, de leur identité, de la place qu'elles occupent dans nos villages et des savoir-faire anciens,
- le respect des habitants, par la recherche de la qualité de vie et du bien-être,
- le respect de l'environnement, par la maîtrise de la consommation d'énergie et par l'utilisation de matériaux biosourcés, de préférence, locaux.

Se regrouper et faire perdurer les savoir-faire à travers :

- des projets de rénovation cohérents, basés sur un diagnostic des enjeux du bâtiment,
- l'usage de matériaux sains et de techniques de mises en œuvre adaptées,
- l'utilisation de techniques d'isolation performantes et garantes de la préservation du bâtiment.

Il s'agit, ensemble, de relever les défis énergétiques, pour rendre les bâtiments construits avant 1949 plus efficaces thermiquement, mais aussi d'améliorer leur confort (luminosité, hygrométrie...) d'adapter leurs usages à une vie moderne tout en limitant les impacts environnementaux, dans le respect du budget d'investissement et de fonctionnement et des principes de l'éco-rénovation.

L'objectif du portail numérique et des artisans :

- aider à **comprendre** les enjeux de réhabilitation (du patrimoine bâti d'avant 1949),
- accompagner pour **faire des choix** dans les travaux d'éco-rénovation (ou de réhabilitation énergétique),
- guider pour **agir**, avec des artisans compétents et/ou en auto construction.

ECO-RENOVER, c'est réhabiliter son habitation en :

- privilégiant **la qualité architecturale et le cadre de vie** :
 - En valorisant le patrimoine bâti existant, pour préserver le cadre de vie de nos villages,
 - En aménageant des espaces de vie contemporains, lumineux et sains,
- en améliorant **la qualité thermique** :
 - En privilégiant la sobriété, c'est-à-dire une enveloppe performante pour consommer moins de chauffage,
 - En tirant parti des apports bioclimatiques et des ressources naturelles (soleil, vent, géothermie),
- en défendant la **qualité environnementale** :
 - En utilisant, tant que possible, les matériaux biosourcés produits localement c'est encore mieux,
 - En limitant l'énergie grise nécessaire à la construction d'un logement et en stockant du CO2,
- en visant **l'économie de moyens financiers** :
 - En recherchant des solutions adaptées et durables,
 - En utilisant des matériaux peu transformés,
 - En s'initiant ou se formant à la mise en œuvre de techniques traditionnelles ou utilisant des matériaux naturels.

Article 3 – Engagements des "Pros" vers les particuliers

Engagement 1 : S'appuyer sur un **diagnostic du bâti**. Suivre la démarche d'éco-rénovation et promouvoir un diagnostic complet avant travaux : architectural et patrimonial, thermique et structurel ;

Engagement 2 : Mettre en avant une **relation humaine** dans les projets et les chantiers, dans une logique d'engagement mutuel ;

Engagement 3 : **Améliorer la qualité thermique** en privilégiant des **enveloppes performantes**, en utilisant des matériaux adaptés et en tenant compte de la qualité sanitaire des espaces intérieurs ;

Engagement 4 : **Privilégier la qualité architecturale**, en respectant votre habitation patrimoniale, en recherchant confort et convivialité et en avantageant lumière et vues ;

Engagement 5 : **Défendre la qualité environnementale**, à travers l'usage de matériaux sains et de ressources locales ;

Engagement 6 : **Viser l'économie de moyens financiers**, en recherchant des solutions adaptées, en utilisant des matériaux peu transformés ;

Engagement 7 : **Organiser un réseau de bons partenaires** pour aboutir à des travaux réussis. Se mettre en relation, et diffuser les coordonnées d'autres professionnels compétents.

Article 4 – Règlement intérieur

Engagements des "Pros" entre eux et envers les SYCOPARC :

- Respecter les engagements envers les particuliers
- Mettre à jour les informations sur le portail : remplir la fiche personnelle, actualiser les photos de chantiers références, proposer des annonces...
- Participer à 1 à 2 réunions annuelles du réseau
- Proposer des temps d'échanges sur le métier et les pratiques, entre artisans et pour les faire connaître au grand public
- Se porter ponctuellement volontaire pour la réalisation de films, ou autres interviews de valorisation
- Participer aux formations éco-rénovation et le proposer à ses employés selon disponibilités
- Participer aux stages ou portes ouvertes grand public (printemps du patrimoine) selon disponibilités

ARTICLE 5 - Conditions de retrait du réseau

Toute structure qui ne respecte pas les conditions de participation se verra signifier un rappel quant à ses engagements envers le réseau "Eco-rénover dans les Vosges du Nord". S'il apparaît que la structure ne souhaite plus participer à la vie du réseau, il lui sera demandé de quitter le réseau et de ne plus faire mention du réseau "Eco-rénover, dans les Vosges du Nord" dans sa communication.

En cas de manquement aux engagements de la présente charte, le réseau "Eco-rénover dans les Vosges du Nord", à travers l'administrateur du portail, se réserve le droit de suspendre la mise en ligne des informations, de manière temporaire ou définitive.

Pour l'entreprise :

N° SIRET :

Fait à _____, le _____

Signature du responsable

Charte établie en 2 exemplaires originaux